



Enregistrement d'un sinistre dans le fichier des assurances

Par **Harold41254_old**, le **04/12/2007** à **11:07**

Bonjour,

En mai 2006, à la suite d'un courrier recue par un assureur connue, j'ai été informé qu'un sinistre avait eut lieu sur Paris dans lequel j'étais impliqué à tort, en me menaçant de les appeler immédiatement, sous peine de non réponse de ma part j'aurais reconnu l'infraction à 100 pourcent dans mes torts. A cette époque je passais mon permis moto dans une auto école non loin de là. A la suite de ce courrier, j'ai tout de suite informé mon assureur de la situation, en croyant bien faire, celui-ci m'a dit qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Après plusieurs courriers, l'assureur des personnes mises en cause m'a renvoyé un constat stipulant mon implication avec la plaque d'immatriculation de mon véhicule et celui daté en Mai au lieu du mois d'avril, date à laquelle le sinistre s'est produit et étant stipulé dans les courriers de l'assureur. J'ai tout de suite émis une réclamation auprès de l'assureur qui n'a jamais donné suite. La semaine dernière en demandant un relevé d'information à mon assureur, je me suis rendu compte que le soi-disant accident était émis sur mon relevé, mais le comble c'est qu'en allant chez un autre assureur celui-ci m'a certifié que cet accident me pénalisait car il était inscrit sur le fichier des assureurs. Je trouve cette situation abérante et intolérable, que puis-je faire?